

Février 2012

Loi sur la sécurité et la sensibilisation en matière de stupéfiants de l'Ontario

L'abus et la mauvaise utilisation de stupéfiants d'ordonnance et des autres médicaments contrôlés constitue un grave problème de santé publique et de sécurité. L'Ontario a adopté de nouvelles règles à compter du 1^{er} novembre 2011 en ce qui concerne la dispensation des analgésiques afin de promouvoir l'usage approprié des stupéfiants d'ordonnance et des autres médicaments contrôlés tout en s'efforçant de réduire l'abus des médicaments, l'accoutumance, les activités illégales et les décès liés à ces médicaments.

Les stupéfiants d'ordonnance sont des médicaments utilisés en général comme analgésiques contre les douleurs moyennes à sévères, comme la codéine et l'oxycodone, connus également sous les noms de Tylenol® 3 et OxyContin®. Avec l'adoption de cette nouvelle loi, l'Ontario emboîte le pas à la Nouvelle-Écosse, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, qui contrôlent déjà les ordonnances.

Depuis le 1^{er} novembre 2011 :

- Les Ontariennes et les Ontariens sont tenus de fournir un formulaire d'identification dûment approuvé à leur médecin ou dentiste et à leur pharmacien afin d'obtenir une ordonnance pour un stupéfiant ou un médicament contrôlé.
- Les particuliers peuvent également être tenus de présenter une pièce d'identité lorsqu'ils obtiennent des stupéfiants d'ordonnance ou d'autres médicaments contrôlés pour quelqu'un d'autre.
- Les médecins et les pharmaciens doivent noter les données d'identification car celles-ci peuvent être exigées par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario ou par l'administratrice des programmes publics de médicaments de l'Ontario.

La Stratégie ontarienne en matière de stupéfiants vise à rendre plus sécuritaires la prescription et la préparation des stupéfiants d'ordonnance et des autres médicaments contrôlés grâce aux mesures suivantes : fournir de l'information et sensibiliser le public au sujet de l'utilisation sécuritaire de ces médicaments; renseigner le secteur de la santé sur les pratiques appropriées de prescription et de préparation. La stratégie comporte des mécanismes afin que les personnes qui ont besoin de stupéfiants ou d'autres substances contrôlés à des fins médicales appropriées continuent d'avoir accès à ces médicaments.

Le Ministère reconnaît l'importance de vos droits à la vie privée et a adopté des politiques et une procédure afin de protéger la confidentialité et la sécurité de vos renseignements personnels en matière de santé.